

**DECLARATION DU BURKINA FASO
PRONONCEE PAR LE MINISTRE
DE LA DÉFENSE**

A

**L'OCCASION DU SOMMET DE NAIROBI POUR
UN MONDE SANS MINE TENU A NAIROBI (KENYA)**

DU 29 NOVEMBRE AU 03 DECEMBRE 2004

Nairobi, le 03 decembre 2004

**Monsieur le Président,
Distingués délégués
Mesdames, Messieurs,**

A l'instar des autres pays, permettez-moi tout d'abord de vous adresser au nom de ma délégation, toutes mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de la première Conférence d'examen des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

Grâce à votre engagement personnel dans la mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel, votre présidence sera sans aucun doute, un atout important pour la réussite de nos travaux. Vous pouvez en tout état de cause compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation pour le succès de votre mandat.

Je voudrais ensuite remercier les Autorités et le peuple kenyans, pour l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même avons bénéficié depuis notre arrivée à Nairobi.

La présente Conférence me donne l'occasion de féliciter, les organisations non gouvernementales, la société civile et tous ceux qui oeuvrent pour l'éradication des mines antipersonnel de notre planète.

**Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,**

Je me réjouis de la tenue de cette première Conférence d'examen, à Nairobi, en terre africaine, ce qui est assurément un honneur pour toute l'Afrique, continent le plus miné de la planète. Une Afrique qui demeure encore tourmentée par les guerres et conflits internes et par voie de conséquence exposée à l'usage des mines terrestres, causes de souffrances humaines considérables.

C'est donc conscient de la menace que représentent les mines pour l'humanité que le Burkina Faso qui n'est ni producteur, ni détenteur, ni utilisateur de mines s'est très tôt engagé dans la promotion de la Convention d'Ottawa.

Le Burkina Faso est, en effet, partie à la Convention d'Ottawa qu'il a signée le 03 décembre 1997. Il a été le 40^{ème} Etat à avoir déposé ses instruments de ratification au Secrétariat Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), permettant ainsi, l'entrée en vigueur de la Convention en 1999.

Il convient de rappeler que mon pays co-préside avec la Belgique, le groupe de contact sur la promotion de l'article 7, relatif à la rédaction des rapports de transparence, et mène une campagne active dans la sous région pour la promotion de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Dans le cadre de la préparation du Sommet de Nairobi, et sous les auspices de la CEDEAO, les Etats de l'Afrique de l'Ouest, ont tenu les 28 et 29 janvier 2004 à Ouagadougou, un atelier sous régional sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa.

Cet atelier co-organisé par le CICR et le Ministère des Affaires Etrangères et de coopération Régionale du Burkina Faso, sur financement du Canada, a connu un franc succès, démontrant ainsi la pertinence de l'approche sous-régionale, source de rapprochement et de confiance mutuelle.

D'autres rencontres régionales ou sous régionales se sont également déroulées en Afrique en perspective du sommet de Nairobi, témoignant de l'intérêt des Etats africains à débarrasser le Continent du fléau des mines antipersonnel et de leur engagement vis à vis des principes humanitaires que défend la Convention.

**Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,**

J'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer qu'au cours du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004, les chefs d'Etat et de gouvernements des Etats membres ont fait une déclaration de soutien au Sommet de Nairobi pour un monde sans mines. Ils se sont engagés à promouvoir la mobilisation de tous pour l'élimination des mines antipersonnel et à veiller à l'application de la Convention.

Dans cette déclaration, les chefs d'Etat et de gouvernement ont invité les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et émis le souhait que le Sommet de Nairobi permette de réaliser des progrès concrets au cours de ces cinq prochaines années en vue de mettre fin aux souffrances causées par les mines .

Monsieur le Président,

Cette conférence de révision de notre Convention est une étape importante dans la lutte pour l'élimination des mines antipersonnel. Elle se tient après plusieurs années de mise en œuvre et constitue un cadre privilégié pour faire le point et prendre d'importantes décisions à même d'assurer la pleine réalisation des nobles objectifs de la Convention.

Au regard des actions déjà menées, on peut se féliciter de la grande prise de conscience de la Communauté internationale face à ce terrible fléau.

Le Burkina Faso se réjouit des résultats impressionnants enregistrés, depuis l'entrée en vigueur de la Convention, et de l'engagement sans cesse croissant des pays africains à sa promotion.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso, accorde une grande importance au respect du droit international comme fondement de la paix et de la sécurité internationale et ne ménage aucun effort pour marquer son attachement à ces valeurs qui constituent le socle de notre coopération au sein des Nations Unies.

Mon pays a en effet, déposé en octobre 2002 ses instruments de ratification de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et ses Protocoles I, II, III et IV.

Monsieur le Président,

Le chemin parcouru est certes impressionnant, mais l'élan doit être maintenu si nous voulons atteindre l'objectif principal à savoir l'interdiction totale des mines antipersonnel. Cette interdiction complète ne se fera qu'avec l'implication de tous les acteurs. Je les encourage à maintenir et à renforcer une coopération accrue en vue d'atteindre l'universalisation de notre

Convention. Le plan d 'action de Nairobi, je ne doute pas, sera pour tous, un cadre approprié d 'action pour la mise en œuvre de la Convention pour les cinq années à venir.

Aussi mon pays lance-t-il un appel pressant aux Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention, à ceux encore producteurs, détenteurs ou utilisateurs de mines à se joindre aux Etats parties pour permettre à la Convention d'Ottawa d'atteindre les objectifs humanitaires nobles qu'elle s'est fixée, afin de donner à nos enfants et aux générations à venir, un environnement sain, exempt de mines antipersonnel et propice au développement durable.

Le Burkina Faso nourrit l'espoir que l'étape de Nairobi sera une réussite et une avancée significative vers l'Universalisation de la Convention et l'élimination totale des mines à travers le monde, et plus particulièrement en Afrique.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso, fidèle à sa politique de paix et de solidarité avec tous les peuples, par ma voix, réaffirme son engagement à poursuivre aux côtés de la Communauté internationale, la lutte pour débarrasser notre planète des engins de mort que sont les mines antipersonnel.

Je vous remercie